

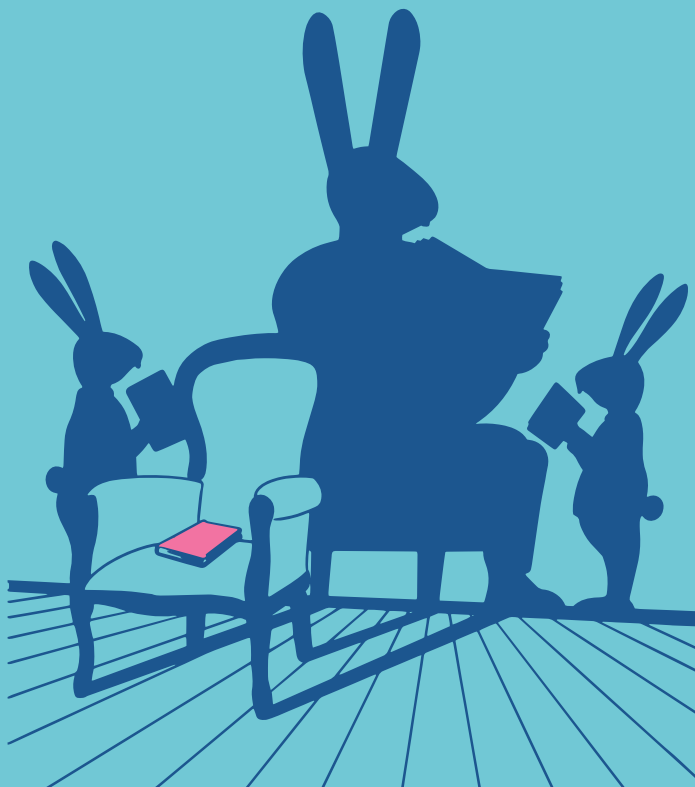


**EN ACTION
DE SOUTIEN
À LA PARENTALITÉ**

Le programme **Lire et faire Lire** permet l'ouverture à la lecture pour les plus jeunes et a pour but de "faire entrer le livre" dans les familles. Il permet ainsi de renforcer le lien parent/enfant.

Les bénévoles, âgés de plus de 50 ans, **font partager le goût du livre, de la lecture et de la littérature aux enfants et à leurs parents..**

Pour cela, ils lisent au sein de structures partenaires et sont accompagnés par la **coordination départementale** qui assure le lien entre bénévoles et structures.



Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez consacrer du temps pour lire aux enfants et à leurs parents ?
Vous êtes une structure et vous souhaitez mettre en place une action autour du livre jeunesse ?

CONTACTEZ-NOUS DIRECTEMENT :

**COORDINATION DÉPARTEMENTALE
LIRE ET FAIRE LIRE - PAS-DE-CALAIS**

06 65 68 40 89 – 06 08 09 33 67

lireetfairelire62@gmail.com

www.lireetfairelire.org



WWW.LIGUE62.ORG WWW.UDAF62.ORG

Avec le
soutien de :



LIRE ET FAIRE LIRE

EN ACTION DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Séances de lecture en direction d'enfants,
- Séances de lecture parents/enfants,
- Facilitation de l'accès des enfants et des familles aux lieux culturels,
- Temps d'échanges, de sensibilisation, autour du livre jeunesse et de la lecture, dédiés aux parents,
- Action innovante coconstruite avec la structure d'accueil en lien avec la lecture en direction d'enfants et/ou de parents,
- Promotion de la lecture auprès des familles dans le cadre de forum, de journées, de conférences.



LES STRUCTURES POUVANT ACCUEILLIR CES ACTIONS

- Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, LAEP, PMI, Accueil collectif de Mineurs, Antenne de Développement Social CAF,
- Centre social, EVS, Maison de la parentalité, Maison de la famille, CHRS, ...
- Structures accueillant des enfants et/ou des parents,
- Et les projets entrant dans les dispositifs CLAS, REAAP, Plan mercredi et PEDT.

LE LECTEUR-BÉNÉVOLE

- Le statut d'un lecteur de Lire et faire Lire est celui **d'un bénévole**
- Il doit être âgé **d'au minimum 50 ans**
- Le lecteur est **gratuitement assuré pour ses interventions et déplacements** par l'association nationale Lire et faire Lire.
- Les interventions sont définies par **un calendrier déterminé par les bénévoles et les structures accueillantes** et adapté aux disponibilités des bénévoles.